

Vidéoprotection

Avant tout dissuasive, la vidéoprotection a pour but de décourager tout acte délictueux. Le placement de caméras sur des sites repérés permet de sécuriser les endroits de la ville où se concentrent les principales problématiques en matière de tranquillité publique et de sécurité.



Un dispositif complémentaire à la présence humaine

Ce dispositif s'inscrit dans un plan global de sécurité, il vient en complément de la présence humaine sur le terrain. Les images sont stockées pendant 14 jours. L'objectif de ce dispositif est d'apporter davantage de protection aux riverains et de prévenir la délinquance.

Avant tout dissuasive, la vidéoprotection a pour but de décourager tout acte délinquant. Les images captées permettent d'aider les forces de police dans leur enquête. Il n'y a d'ailleurs que dans les images visionnées : seules la police et la gendarmerie sont habilitées à visionner les images.



SOURD OU MALENT



1 CLIC

Sécuriser les bâtiments publics et les points sensibles

Les caméras sont réparties conformément au plan suivant :

- > Lors des grands événements ou faits particuliers des caméras nomades sont déployées en complément.

Aux abords des écoles

Sécuriser les abords des écoles est une des priorités en matière de tranquillité publique. Des caméras de vidéoprotection ont donc été placées aux abords des établissements scolaires.

En complément de la vidéoprotection, d'autres dispositifs de sécurité sont mis en place pour sécuriser les écoles, notamment des digicodes et des visiophones.

